

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission des finances publiques

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n° 112 – Loi autorisant la conclusion de conventions collectives d’une durée supérieure à trois ans dans les secteurs public et parapublic
(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séances du 30 septembre 2010

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 1675-20101005

QUÉBEC

Séance du jeudi 30 septembre 2010

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 112 – Loi autorisant la conclusion de conventions collectives d'une durée supérieure à trois ans dans les secteurs public et parapublic (Ordre de l'Assemblée le 23 septembre 2010)

Membres présents :

M. Billette (Huntingdon)

M^{me} Courchesne (Fabre), ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor

M. Dubourg (Viau)

M^{me} L'Écuyer (Pontiac)

M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger), présidente de séance, en remplacement de M. Paquet (Laval-des-Rapides)

M. Simard (Richelieu), porte-parole de l'opposition officielle pour le Conseil du trésor, la fonction publique et les services gouvernementaux, en remplacement de M. Aussant (Nicolet-Yamaska)

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 16, M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M^{me} la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M^{me} Courchesne (Fabre) et M. Simard (Richelieu) font des remarques préliminaires.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Après débat, l'article 1 est adopté.

Article 2 : Après débat, l'article 2 est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

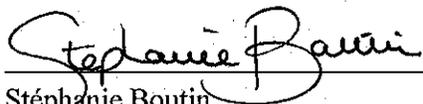
REMARQUES FINALES

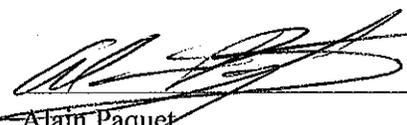
M. Simard (Richelieu) et M^{me} Courchesne (Fabre) font des remarques finales.

À 11 h 56, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire suppléante de la Commission,

Le président de la Commission,


Stéphanie Boutin


Alain Paquet

SB/mcm

Québec, le 30 septembre 2010